

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le mercredi 5 mai 2021 à compter de 13 h par vidéoconférence et à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil est publié sur le site Web de la MRC, conformément au même Arrêté.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, M. Grégory Carl Godbout, greffier par intérim, et Mme Gabrielle Lauzier-Hudon, agente aux communications, sont également présents.

CONSTATATION DE LA PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL, NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU que les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été dûment notifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, la séance est ouverte à 13 h 03.

2021-05-213 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que tous les membres du conseil sont présents à la présente séance extraordinaire et consentent à l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié par l'ajout d'un sujet, à la suite du sujet numéro 3, intitulé « Autorisation de signature – Achat de l'immeuble sis au 142, rue Dufferin ».

Note : PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. Aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

2021-05-214 OCTROI DE PRÊTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, VOLET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE

Soumis : Tableau des prêts.

ATTENDU le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU les recommandations de Granby Industriel du 28 avril 2021 émises à la suite de l'analyse des dossiers soumis par les entreprises admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'octroyer les prêts FLI-AERAM-125 à FLI-AERAM-129 décrits au tableau des prêts tel que soumis.

2021-05-215 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ACHAT DE L'IMMEUBLE SIS AU 142, RUE DUFFERIN**

Soumis : Projet d'acte de vente à intervenir entre la MRC et la Ville de Granby en vue d'acquérir l'immeuble sis au 142, rue Dufferin, à Granby.

ATTENDU que par la résolution numéro 2016-08-0806, la Ville de Granby a promis de vendre à la MRC de La Haute-Yamaska l'immeuble situé au 142, rue Dufferin ainsi que les lots 1 010 707 et 1 010 709 du cadastre du Québec, pour une somme de 725 000 \$;

ATTENDU que la promesse de vente a été reconduite par la Ville de Granby par la résolution numéro 2020-02-0112 avec notamment comme condition d'assumer tous les frais de démantèlement de l'œuvre de l'artiste Alfred Pellan apposée sur la façade de l'édifice;

ATTENDU que par sa résolution numéro 2021-03-0191, la Ville de Granby a retiré toutes les conditions prévues à la promesse de vente;

ATTENDU que par sa résolution numéro 2021-04-0267, la Ville de Granby autorise la signature de l'acte de vente précité;

ATTENDU que l'acte de vente inclut aussi la résiliation de la servitude et du droit de propriété superficière pour une base de ciment et des feux de circulation et accessoires qui fut publiée au Registre foncier du Québec le 9 avril 1991 sous le numéro 352115;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska :

1. Accepte d'acquérir l'immeuble situé au 142, rue Dufferin ainsi que les lots 1 010 707 et 1 010 709 du cadastre du Québec, et de résilier la servitude précitée, pour le prix de 725 000 \$;
2. Autorise le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, le projet d'acte de vente tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

La présente dépense sera assumée à même le « surplus affecté – siège social ».

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020.

2021-05-216 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. le conseiller René Beauregard., appuyée par M. le conseiller Pascal Bonin, il est résolu unanimement de lever la séance à 13 h 06.

(signé)

Mme Johanne Gaouette, directrice
générale et secrétaire-trésorière

(signé)

M. Paul Sarrazin, préfet